

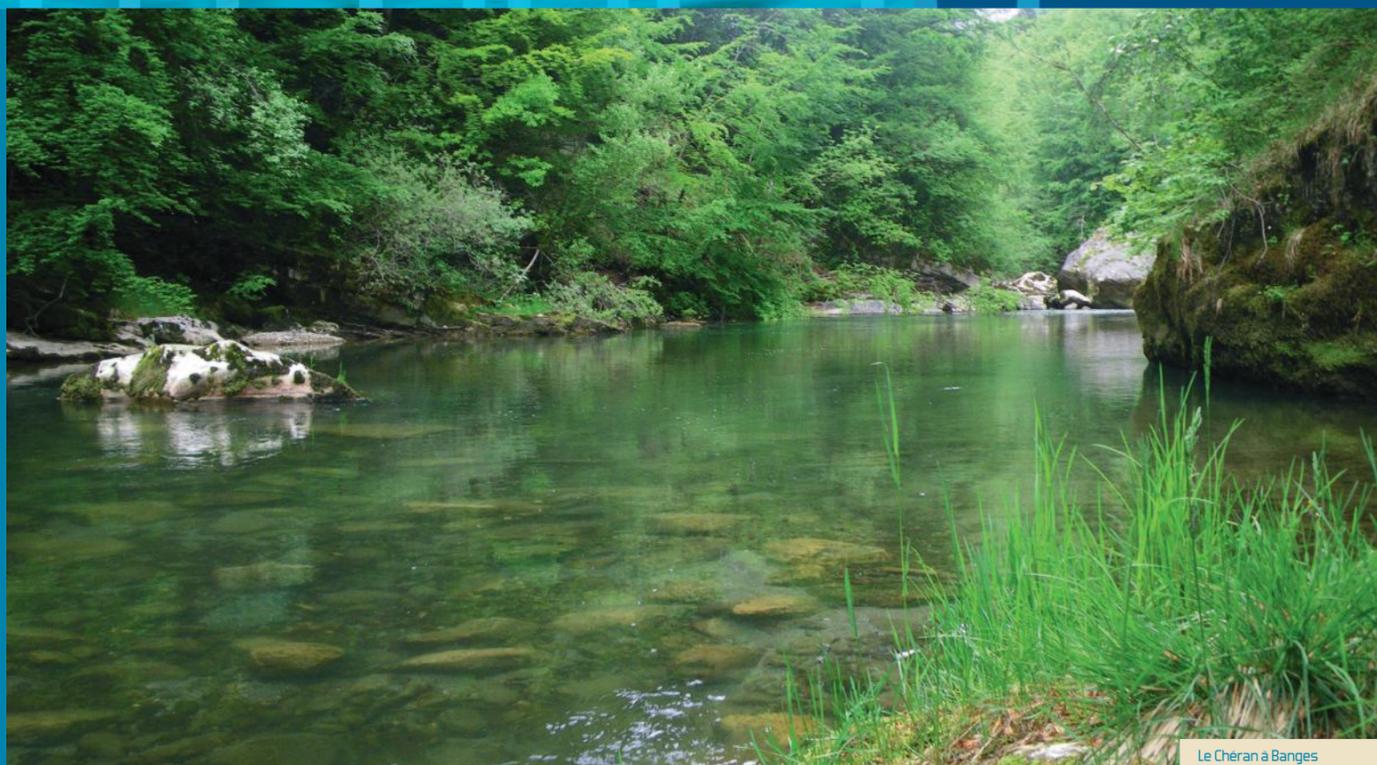
Journal Le Chéran

février 2010 (n°12)



Dossier

Aménagements
du Chéran au
niveau des seuils
de la Compôte



Le Chéran à Banges

Sommaire

Aménagements
du Chéran au niveau
des seuils de
la Compôte

2

Protection contre
les crues du Dadon
par la reconnection
de zones humides

3

Reconquête d'un
espace de divagation
du Chéran

4

Lancement
d'une étude bilan
du contrat de rivière
Chéran

4

Édito

Nous arrivons au terme des deux phases de cinq ans du contrat de rivière du Chéran signé avec la Région, les Conseils Généraux de Savoie et de Haute Savoie, et l'Agence de l'Eau pour un montant de 31 millions d'euros.

Des actions très diverses ont été menées sur tout le cours du Chéran ainsi que sur ses affluents.

Aujourd'hui, nous en sommes à l'heure du bilan de toutes ces actions dont nous vous avons informé régulièrement.

Une action a été annulée au cours de l'année 2009, c'est le projet de la maison de la rivière qui devait se situer au Pont de l'Abîme. Dans cette période difficile, financer ce projet ambitieux devenait délicat, un certain nombre de subventions étant revues à la baisse de la part de nos partenaires.

Deux actions sont en cours et doivent rapidement se finaliser :

- ★ la renaturation du Chéran dans les Bauges
- ★ la protection contre les crues du Dadon sur le canton de Rumilly par la mise en valeur des zones humides

De toutes ces actions, nous constatons que bon nombre découle d'une mauvaise gestion passée, causée par l'homme sur cette nature remarquable. En dix ans, la prise en compte de l'environnement par la population et les élus a évolué, mais force est de constater que de porter un regard différent sur l'urbanisme et le développement économique de nos communes, demande encore du temps.

Le bilan de toutes ces actions a été confié à un cabinet de consultants qui a en charge d'évaluer le travail réalisé, en associant les financeurs, les élus et la population.

Suite à cela, après une large diffusion de ce bilan, chacun des trois cantons se prononcera sur la suite à donner sur la continuité de ces actions, en souhaitant de reconduire une nouvelle procédure.

Jean-Claude GUERRAZ
Président du SMIAC

Information internet: nouveau site relatif au Chéran mis en ligne par un de nos partenaires, l'AAPPMA de l'Albanais : <http://www.cheran-terredepeche.com>



Aménagement du Chéran au niveau des seuils de la Compôte

Des travaux de renforcement des trois seuils de la Compôte, réalisés par le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC), ont aussi permis de retrouver un fonctionnement plus naturel du Chéran et d'investir plus efficacement dans la gestion des risques d'inondation.

Contexte

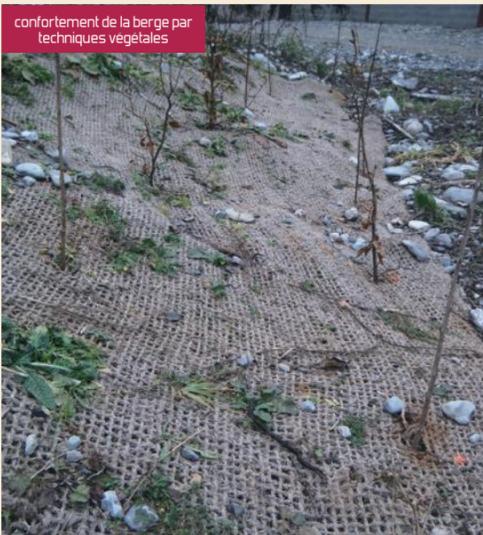
Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) a accompli des travaux sur le Chéran au droit des trois seuils, situés entre le pont de la Compôte et l'ancienne décharge d'École.

Tout d'abord, ces seuils étaient en mauvais état (menace de ruine du fait d'une infiltration à leur base). De plus, ces seuils provoquaient d'une part une accumulation de graviers dans le lit du Chéran ce qui accentuait les risques d'inondabilité de la zone artisanale riveraine, et d'autre part rendaient impossible le franchissement des poissons.

Pour remédier à ces problèmes, il était nécessaire de lancer des travaux dont l'objectif est de stabiliser le fond de la rivière pour pérenniser les ouvrages (seuils, digue de protection de la zone artisanale) et d'améliorer le franchissement piscicole des seuils.



réouverture d'un espace de divagation du Chéran par le déboisement des îlots de graviers



confortement de la berge par techniques végétales

Le principe des travaux a donc été de mettre en œuvre une solution pour la sécurité des biens et des personnes contre les débordements de crues, tout en privilégiant une approche environnementale.

Résultats obtenus

Les résultats obtenus sont donc le rétablissement d'un fonctionnement naturel (géomorphologique et écologique) du Chéran tout en protégeant les enjeux existants, soit :

- la pérennité des seuils et de l'assise de la digue rive droite
- la protection contre les érosions de la Route N511 et des terrains agricoles limitrophes
- le rétablissement d'un transit sédimentaire équilibré (maîtrise de l'engravement en amont des seuils)
- l'élargissement de l'espace de mobilité du Chéran
- la maîtrise de la capacité du lit mineur pour l'écoulement des crues
- le rétablissement de la libre circulation piscicole
- l'amélioration de la qualité environnementale du secteur (diversification des écoulements et des habitats, augmentation de la capacité du Chéran à s'auto-épurer)

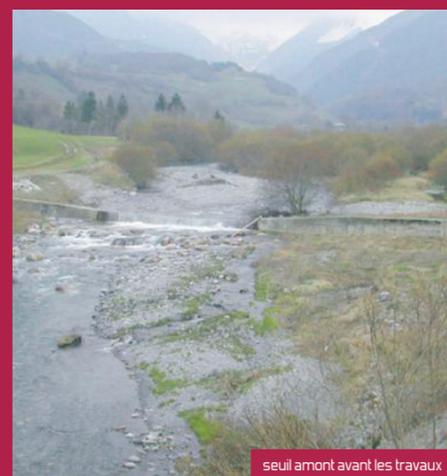
Financement

Ces travaux, d'un coût de 411 685 € TTC, sont financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (50%), les Départements de Savoie et Haute Savoie (12%), la Région Rhône-Alpes (6%), le SMIAC (18%) et la Fédération Départementale de Pêche de Savoie (2%). Ils ont été réalisés par les entreprises Famy (anciennement Navet SARL) et Bovet et ont été suivis par le maître d'œuvre Hydrétudes.

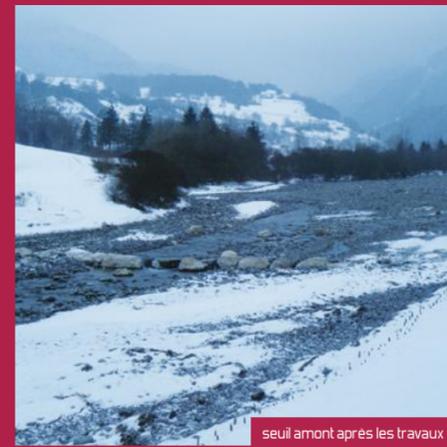


seuil aval après les travaux

Photos comparatives



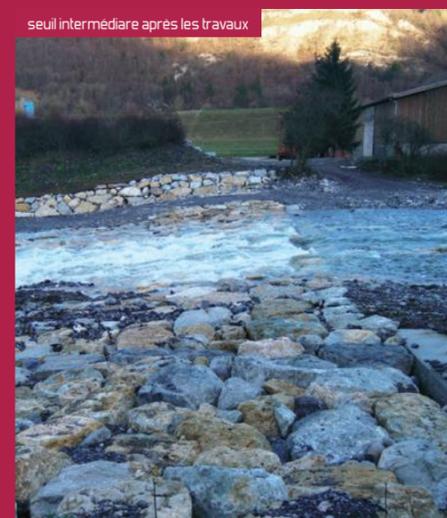
seuil amont avant les travaux



seuil amont après les travaux



seuil intermédiaire avant les travaux



seuil intermédiaire après les travaux

Les travaux ont consisté à réaliser :

- le franchissement piscicole du seuil aval par la mise en place de blocs protubérants en quinconce
- le confortement et le franchissement piscicole du seuil intermédiaire par la mise en place d'une rampe en enrochements libres profilés à 10% à forte rugosité et avec ancrage du sabot de pied
- l'arasement du seuil amont complété par un reprofilage du lit
- la réouverture d'un espace de divagation du Chéran (déboisement et remodelage des bancs de graviers présents sur le secteur)
- le confortement de la digue rive droite ainsi que de plusieurs points d'érosion des berges par des techniques mixtes (terrassement, pose d'enrochements et plantation de boutures de saules)



Protection contre les crues du Dadon par la reconnection de zones humides

Suite à l'évènement du 15 Novembre 2002 ayant entraîné des inondations sur les communes de Rumilly et de Marigny-St-Marcel, le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) a fait réaliser une étude hydraulique qui a montré les erreurs commises lors de l'expansion des zones industrielles et a conduit à proposer un projet de réduction du risque d'inondation en favorisant les débordements d'eau là où c'est possible et nécessaire.

Contexte

Les secteurs de l'Albanais et de Rumilly connaissent depuis ces dernières décennies un développement résidentiel et industriel important. Aussi, dans la partie aval, sur la commune de Rumilly, le Dadon, affluent du Chéran, est souvent canalisé et ne possède pas d'espace de mobilité.

En novembre 2002, suite à une crue, le Dadon a débordé de son lit et provoqué de nombreux dégâts sur les infrastructures (chemin de fer, bâtiment Super U...).

Auparavant, le Dadon alimentait et recevait les apports de nombreuses zones humides qui constituent des zones d'expansion naturelles des crues et participent à l'épuration naturelle des eaux. Actuellement, la plupart de ces zones sont déconnectées du cours d'eau (chenal d'écoulement éliminé, protection de berges en enrochements) et ne jouent plus leurs rôles.



Parcelles agricoles inondées en amont de la RC de Balvay

De plus, les différents aménagements des zones industrielles de Rumilly et d'Alby ont mis le fonctionnement hydraulique du Dadon dans une situation fragile.

En effet, l'étude d'inondabilité du bassin du Dadon a montré que, même si les risques sont actuellement faibles, de nombreux secteurs se révèlent problématiques :

- les ouvrages de franchissement, en aval de la voie ferrée SNCF et dans la traversée de Rumilly, sont d'un gabarit insuffisant pour des crues importantes, provoquant des débordements et menaçant les habitations à proximité.
- la zone industrielle Grands Champs, la cité du Dadon ainsi que les habitations le long de la RD910 et en amont de la RD53 sont menacées par des débordements du cours d'eau en cas de crues.

Objectif de l'opération

La solution proposée est donc l'augmentation des zones d'expansion des crues situées en amont de la ville de Rumilly afin d'écrêter le pic de crue jusqu'au débit maximum compatible avec un aléa faible dans le centre ville. Il s'agit d'utiliser les capacités naturelles de stockage des crues du bassin versant du Dadon, c'est-à-dire la restauration du fonctionnement des zones humides et une augmentation de la submersion de parcelles agricoles déjà systématiquement inondées.

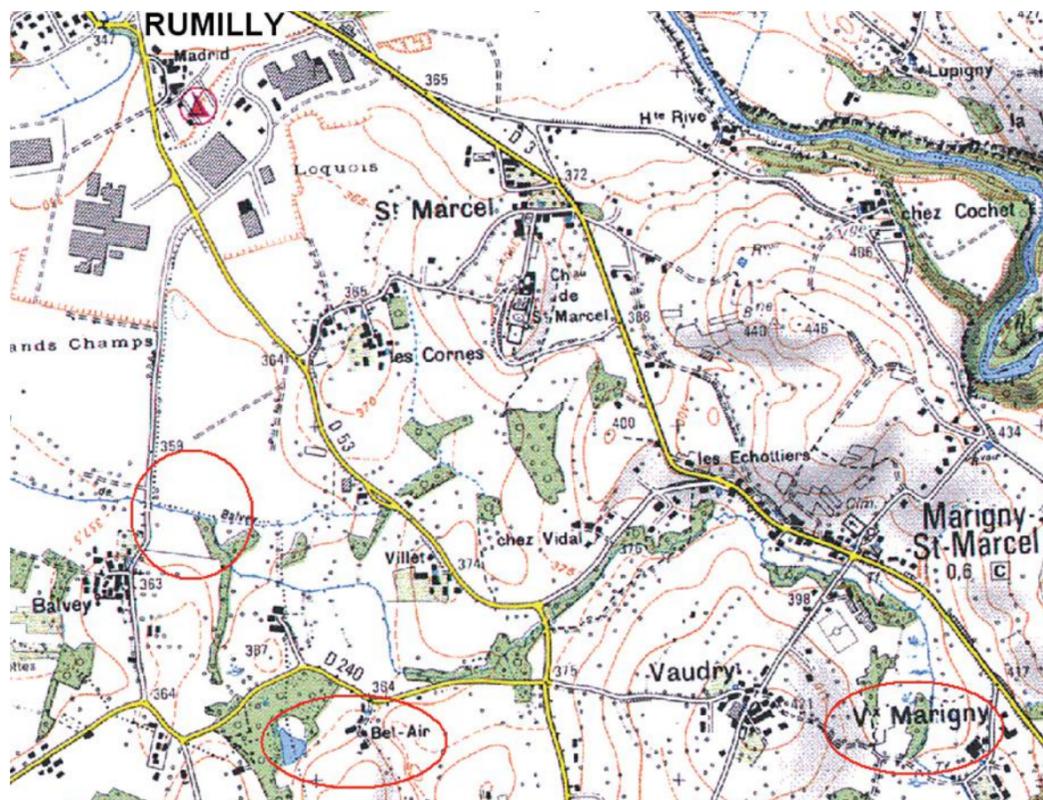
Le projet a alors été mis en œuvre, par le bureau d'études Hydrétudes, en partenariat avec ASTERS, l'AAPPMA de l'Albanais, la Fédération Départementale de Pêche de Haute Savoie, l'Agence de l'Eau, la Région Rhône Alpes et les Conseils Généraux.

Définition de l'opération

Les travaux porteront sur plusieurs sites qui permettent un stockage des eaux avec une restitution différée et qui possèdent un intérêt écologique certain (répertoriés par Natura 2000) : les zones humides du Vieux Marigny et de Bel Air et la zone d'expansion de crue de Balvay.

Sur ces sites, les travaux consisteront à réaliser :

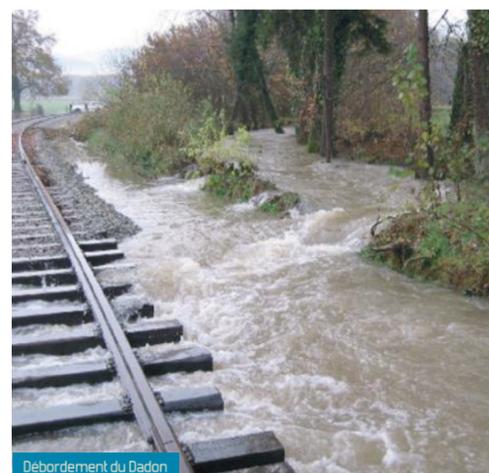
- sur le site de Vieux Marigny, la reconnection et la restauration (déboisement partiel,...) de la zone humide située en rive gauche du cours d'eau par un abaissement de la berge en deux biefs à partir d'une crue annuelle et la rectification du cours d'eau pour protéger la ferme située sur la rive gauche inondée à partir d'une crue décennale.



- sur le site de Bel Air, la reconnection et la restauration de la zone humide située en rive gauche par la création d'un seuil de surverse, d'un modelé de terrain et d'un ouvrage sous la route à partir d'une crue décennale pour le Dadon et à partir d'une crue annuelle pour le ruisseau de la Grelaz.
- sur le site de Balvay, la création d'une zone de rétention d'eau à partir d'une crue décennale par la construction d'une digue de 300m de long et de hauteur 1m maximum au dessus de la route communale.

Résultats escomptés

La remise en eau des zones humides du Dadon permet d'assurer trois fonctions : la limitation des débits de crue, mais aussi le soutien des étiages et le maintien des conditions de vie pour des espèces végétales remarquables. Ces travaux permettront donc de protéger les biens et les personnes contre les inondations tout en améliorant la qualité hydroécologique du cours d'eau par la reconquête des zones humides.



Débordement du Dadon



Limites (en bleu) de la zone de rétention d'eau sur Balvay



Limites (en vert) de la zone humide à restaurer sur Bel Air



Limites (en vert) de la zone humide à restaurer sur Vieux Marigny

Planning prévisionnel

Dans le cadre des procédures administratives de la loi sur l'eau, ce projet sera très prochainement soumis à une enquête publique. Enfin, une fois que l'ensemble des accords fonciers sera obtenu, les travaux pourront débuter.



Reconquête d'un espace de divagation du Chéran

Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) va prochainement réaliser des travaux de reconquête d'un espace de respiration du Chéran au niveau des plans d'eau du Châtelard, Lescheraines et la Motte-en-Bauges. L'objectif principal des travaux est l'amélioration du fonctionnement morphodynamique du Chéran. D'une manière générale, ces travaux d'élargissement du lit majeur du Chéran amélioreront les aspects hydraulique et écologique du cours d'eau.



Berge érodée sur la rive droite (la Motte en Bauges)



Comparaison de la largeur du lit du Chéran entre 1948 et 2004

Diagnostic

Durant les années 70, de nombreuses extractions ont été réalisées sur les communes du Châtelard, de la Motte en Bauges et de Lescheraines. Les fosses d'extraction sont aujourd'hui aménagées en plans d'eau pour des activités de loisirs. Afin de protéger ces plans d'eau, des digues ont été construites, transformant le Chéran en un canal d'une plus faible largeur.

Le rétrécissement de sa largeur a entraîné une augmentation des vitesses en crue et donc des capacités érosives de la rivière causant une incision du fond du lit. Cette incision menace directement les digues le long des plans d'eau ainsi que certains ouvrages (ponts de Lescheraines et d'Atilly sur le Nant d'Aillon).

Lors de la première phase du contrat de rivière, le SMIAC a réalisé des aménagements visant à contrer l'incision : deux seuils situés sur le Chéran, au droit du plan d'eau nord de Lescheraines et à la confluence avec le Nant d'Aillon, et un troisième sur le Nant d'Aillon à l'aval immédiat du pont d'Atilly. Ces aménagements ont limité l'incision mais ne l'ont pas supprimé.

Lancement d'un projet ambitieux

Un projet est donc lancé, en partenariat avec les communes limitrophes, les administrations, les institutions, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, la Fédération Départementale de Pêche de Savoie et l'AAPPMA du Châtelard, pour remédier plus

durablement à ces problèmes. Le projet, défini par le bureau d'études Sinbio, consiste à reconquérir un espace de divagation du Chéran pour favoriser le transport solide. Les travaux viseront principalement à élargir le lit du Chéran pour retrouver le fonctionnement naturel et historique du cours d'eau.

L'Agence de l'Eau, la Région Rhône Alpes et les Conseils Généraux soutiennent fortement ce projet novateur à l'échelle nationale.

Définition des travaux

Ces travaux de renaturation du lit du Chéran porteront sur 4 lots principaux :

- Traitement des atterrissements végétalisés : déboiser et scarifier les îlots situés dans le lit pour les rendre mobilisables par la rivière.
- Déboisement, décapage et terrassement des berges : reculer les berges existantes, actuellement érodées, afin d'augmenter la largeur du lit du Chéran et donc son espace de divagation.
- Protection de berges en techniques mixtes ou végétales : protéger contre l'érosion les nouvelles berges d'élargissement du lit du Chéran par la plantation de boutures de saules.
- Confortement de la digue de Lescheraines : consolider les fondations actuelles de la digue qui sont affouillées par la pose d'enrochements et la plantation de boutures de saules.

Résultats attendus

Les gains escomptés sont :

- une amélioration de l'équilibre morphodynamique (dynamisation du transport solide, arrêt de l'incision du Chéran, augmentation de la divagation latérale, formation de chenaux secondaires).
- une amélioration des conditions d'inondabilité du secteur (les travaux entraîneront une augmentation ponctuelle de la largeur du Chéran, des surfaces des sections d'écoulement et du débit capable).
- une amélioration de la qualité environnementale du secteur (diversification des écoulements et des habitats, augmentation de la capacité d'accueil du cours d'eau pour la faune).
- une amélioration de la capacité du Chéran à s'autoépurer (les travaux augmenteront les surfaces de connectivité avec les atterrissements et la ripisylve).

Planning prévisionnel :

Les trois communes limitrophes ayant délibéré favorablement sur ce projet, l'ensemble des autorisations administratives étant obtenues et le marché des travaux étant signé, les travaux peuvent débuter au printemps 2010 et doivent durer 2 à 3 ans en fonction des conditions climatiques.



Lancement d'une étude bilan du contrat de rivière Chéran

Le contrat de rivière du Chéran prend fin. Une étude bilan est lancée afin de vérifier si les objectifs du contrat ont bien été atteints, d'identifier les causes éventuelles de dysfonctionnement, de porter un regard critique sur son adéquation à la nature des problèmes à traiter et de faire des propositions sur la suite à donner au contrat.

Dix années se sont écoulées depuis le démarrage d'un programme d'actions signé à l'époque entre le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC), l'État, les Conseils Généraux des départements de Savoie et de Haute-Savoie, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et la Région Rhône-Alpes pour un montant de 31 millions d'euros.

L'heure est à présent au bilan des actions réalisées. Elles sont variées. On peut citer l'assainissement des communes, la gestion des effluents des élevages, la restauration des milieux aquatiques... En parallèle aux travaux, le contrat de rivière a mené des actions de sensibilisation. Ainsi de nombreux écoliers des communes du bassin versant ont appris à découvrir la rivière et à respecter sa diversité.

Au delà du quoi et du combien, le bilan portera également sur le comment. Parmi les questions qui seront posées : le programme a-t-il été réalisé tel que prévu ? Quelles ont été les difficultés ? Les objectifs sont-ils atteints ? Les usagers et partenaires sont-ils satisfaits ? Les changements obtenus s'inscrivent-ils dans la durée ? ...

Le bilan se terminera par une réflexion sur les suites éventuelles : faut-il poursuivre une action collective sur le Chéran et ses affluents et, si oui, comment ?

Cette mission est confiée à un groupement de consultants extérieurs, indépendants et neutres : Claudine Lecuret (consultante milieux aquatiques) et Philippe Barret (DialTer). En accord avec

le SMIAC, les consultants souhaitent associer à ce travail d'évaluation et de prospective tous ceux qui se sentent concernés par le Chéran.

Dans les semaines à venir, ils vont rencontrer des élus, des socio-professionnels, des administrations et des usagers. Puis, à la fin de l'hiver, la population sera invitée à des réunions publiques, suivies de groupes de travail.

Les dates et lieux vous seront communiqués par voie de presse, radio, affichage... Dès maintenant, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires par mail (phi.barret@dialter.fr) ou par téléphone (04.92.76.62.44).



Pour toutes informations, n'hésitez pas à appeler les techniciens du SMIAC : Sandrine Roque et Régis Talguen
Tél. 04 50 68 26 11
et consulter le site internet : www.si-cheran.com

Publication d'information sur le Contrat de Rivière Chéran
Réalisé par : Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (S.M.I.A.C.) - Mairie, 4 rue Etroite, 74540 Alby-sur-Chéran
Responsable de la publication : M. Jean-Claude Guerraz
Crédit photos : Sandrine Roque, Pascal Grillet, Hydertudes.
Réalisation : L'atelier de Balthazar (Le-Bourget-du-lac) 09 64 06 25 65
Tirage : 17 500 exemplaires

